

Mortalité des abeilles et loi sur les épizooties

André Wermelinger – La nouvelle loi sur les épizooties (LFE) est censée favoriser une prévention plus efficace contre les épizooties et préserver la santé des animaux. Qu'en est-il vraiment? Regard en coulisses et réflexion sur la mortalité des abeilles.

L'abeille sauvage a survécu à 30 millions d'années de changements environnementaux et d'épizooties. Les races faibles ont disparu, les plus fortes se sont multipliées. Tel est le principe de la sélection naturelle – impitoyable, mais durable.

Où en est l'abeille aujourd'hui?

En Suisse, il n'existe pour ainsi dire plus que des colonies d'abeilles domestiques, élevées par les apiculteurs. Lorsqu'un essaim sauvage s'installe, les apiculteurs et les inspecteurs apicoles le considèrent comme un foyer épidémique potentiel et le détruisent.

L'abeille sauvage a presque disparu de Suisse. Les principales raisons sont l'agriculture intensive, le manque de lieux de nidification (anciennes plantations d'arbres) et l'apiculture moderne, qui empêche la sélection naturelle. En quelques décennies, l'être humain a pratiquement court-circuité l'évolution de l'abeille.

Une comparaison entre l'apiculture courante et le mode de vie au naturel d'une colonie d'abeilles met en évidence certaines libertés prises par rapport au bien-être des animaux, au profit du rendement en miel et du confort de l'apiculteur. Afin de garantir la récolte de miel, des techniques sophistiquées sont mises en œuvre pour supprimer la fièvre d'essaimage et l'instinct de reproduction, ce qui équivaut à une forme de «castration». Des réactions en chaîne lourdes de conséquences doivent alors être combattues par des interventions contre nature. On assiste à l'apparition de colonies d'abeilles domestiques affaiblies par la thérapie des symptômes et incapables de survivre à l'état naturel. La mortalité élevée des abeilles est le résultat visible d'un élevage intensif, largement répandu. Avec les essais de pollinisation manuelle artificielle d'arbres fruitiers, pratiqués à l'heure actuelle en Chine, les pires craintes deviennent réalité. Même en éliminant toutes les nuisances grevant l'environnement (produits phytosanitaires, par exemple), la résolution des problèmes passe par une transformation fondamentale de l'apiculture.

Recherche et législation

L'ordonnance fédérale sur les épizooties nous oblige, apiculteurs, à inscrire nos abeilles auprès des autorités cantonales. Les apiculteurs sont tenus de «soigner et nourrir convenablement» leurs abeilles et de «prendre les mesures qui s'imposent pour les maintenir en bonne santé». Les abeilles ne doivent pas être exposées à une épizootie. L'apparition d'épizooties ou de phénomènes suspects est à signaler sans délai.

Ce qu'il faut entendre par «nourrir convenablement» et «épizootie» est défini par le Centre suisse de recherches apicoles (Station fédérale Agroscope), en étroite collaboration avec la Fédération des Sociétés Suisses d'Apiculture (apisuisse).

La recherche apicole et le travail mené par la fédération sont axés essentiellement sur une production de miel au rendement optimisé à court terme. Il n'existe pratiquement pas d'experts ou d'apiculteurs au bénéfice d'une expérience pratique avec des colonies d'abeilles proches de l'état naturel. Les conséquences en termes de résultats d'études réducteurs et unilatéraux sont dramatiques. Une recherche apicole axée sur le maintien de l'équilibre naturel à long terme arriverait à des conclusions complètement différentes.

Les services d'inspection cantonaux recommandent aux apiculteurs de traiter chaque année leurs colonies d'abeilles avec de l'acide formique et de l'acide oxalique, pour combattre le varroa (ce fameux acarien tenu pour responsable de l'hécatombe actuelle des abeilles). La véritable cause de la

propagation du varroa – le fait d’empêcher l’essaimage – n’est pas mentionnée. Les autorités passent sous silence les effets secondaires du traitement, pourtant avérés scientifiquement. Lorsque l’on pratique l’apiculture dans le respect des besoins de l’espèce, il n’est pas nécessaire de recourir à des substances agressives. C’est ce que nous démontrons avec notre apiculture en synergie avec la nature. Des essais opérés en plein champ sont menés actuellement dans le Seeland bernois, où la Station fédérale prescrit des traitements à l’acide obligatoires. Une apiculture en synergie avec la nature risque donc d’être bientôt impossible, voire criminalisée.

La même argumentation est mise en avant par les autorités pour s’opposer à la réintroduction d’abeilles mellifères sauvages, alors même que la sélection naturelle crée les conditions idéales pour la survie de l’espèce à long terme.

Conclusion

L’aménagement de la révision de la loi sur les épizooties repose sur une science axée sur une optimisation du rendement à court terme. Difficile pour les non-initiés de s’y retrouver et de s’apercevoir de la mauvaise interprétation des résultats des recherches. Les soit-disant solutions préconisées sont alors acceptées sans la moindre critique. Le rejet de la LFE révisée le 25.11.2012 ouvrirait la voie à une modification de la loi alternative, allant dans le sens d’un élevage durable, transparent, en conformité avec les besoins de l’espèce.

André Wermelinger, Ing. él. ETS, eMBA, apiculteur

Pour de plus amples informations: natuerliche-bienenhaltung.ch; tsg-referendum.ch